

PROCES-VERBAL SEANCE DU CM du 04/04/2023

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour de proximité à la résidence Dallex-Allombert avec Madame THIVEL Françoise pour un T1 à compter du 01/03/2023
- Contrat de séjour à la résidence Dallex-Allombert avec Monsieur CROAIN Georges pour un T2 à compter du 13/03/2023
- Contrat de séjour à la résidence Dallex-Allombert avec Madame GUILLERMINET Françoise pour un T1bis à compter du 18/03/2023
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Monsieur DURAFFOURG Yves à compter du 27/03/2023
- Avenant n° 1 à marché public « Réaménagement/Extension de l'Espace Santé » avec DETOUILLOIN SAS (01100 BELLIGNAT) pour le lot n° 8 Plomberie Sanitaire Chauffage pour un montant TTC de 20 312.21 €
- Avenant n° 1 à marché public « Réaménagement/Extension de l'Espace Santé » avec LA SARL FERRO (01100 OYONNAX) pour le lot n° 7 Isolation Plâtrerie Peintures pour un montant TTC de 14 171.87 €
- Devis de GEDIMAT (01100 OYONNAX) pour l'implantation de panneaux « Abeilles » fleudIt Pré-rond pour un montant TTC de 229.26 €.
- Devis de TUNSTALL France (71200 LE CREUSOT) pour l'achat d'un boîtier téléalarme 4G supplémentaire à la MARPA pour un montant TTC de 320.00 €.
- Devis de WESCO (79141 CERIZAY) pour l'achat de mobilier pour multi accueil du Centre Social J. Prévert pour un montant TTC de 3 532.46 €.
- Devis de MATHOU CREATION (12160 BARAQUEVILLE) pour l'achat de mobilier pour multi accueil du Centre Social J. Prévert pour un montant TTC de 20 759.34 €.
- Devis de DETOUILLOIN SAS (01100 BELLIGNAT) pour le remplacement du chauffe-eau de l'Espace Santé pour un montant TTC de 998.86 €
- Devis de DESA Serrurerie Métallerie (01130 LES NEYROLLES) pour la réparation d'une fuite de la véranda du Bar Restaurant Le Renouillu pour un montant TTC de 2 483.90 €
- Devis de SARL LES MORELLES (01310 POLLIAT) pour :
 - L'achat de plantes (tranche 1) fleurissement été 2023 pour un montant TTC de 2 029.23 €
 - L'achat de plantes (tranche 2) fleurissement été 2023 pour un montant TTC de 1 104.46 €
- Devis de MOTOCULTURE 01 (01100 ARBENT) pour la réparation de la tronçonneuse service Espaces Verts pour un montant TTC de 49.80 €
- Devis des Ets FOUSSIER (69120 VAULX EN VELIN) pour le remplacement du cylindre + Clés Mairie pour un montant TTC de 1 589.40 €.
- Devis de ACTION RICOCHÉE (01000 BOURG EN BRESSE) pour l'achat de mobilier pour l'Espace Santé pour un montant TTC de 5 007.60 €
- Devis de AMAZON pour l'achat d'un tapis intérieur pour l'Espace Santé pour un montant TTC de 79.99 €.
- Devis de ATC RODRIGUES (01100 BELLIGNAT) pour le remplacement d'une vanne thermostatique à l'Ecole Maternelle des Sources pour un montant TTC de 430.80 €.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion du Receveur concordent avec ceux du compte administratif du Maire.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

RAPPORTEUR : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL

Vu de code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Considérant que Me Véronique RAVET, Maire de Bellignat, s'est retirée pour laisser la présidence à Mme Véronique PITTION, 1^{ère} adjointe, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	268 019,88	-	-	1 037 219,50	268 019,88	1 037 219,50
Opérations de l'exercice	2 907 003,99	2 237 043,49	3 747 933,29	4 571 099,75	6 654 937,28	6 808 143,24
TOTAUX	3 175 023,87	2 237 043,49	3 747 933,29	5 608 319,25	6 922 957,16	7 845 362,74
Résultats de clôture	937 980,38	-	-	1 860 385,96	937 980,38	1 860 385,96
Restes à réaliser	24 500,00	0,00	-	-	24 500,00	0,00
TOTAUX CUMULES	962 480,38	0,00	-	1 860 385,96	962 480,38	1 860 385,96
RÉSULTATS DÉFINITIFS*	937 980,38	-	-	1 860 385,96	-	922 405,58
* Conformément aux résultats définitifs du compte de gestion						
COMPTE ANNEXE POUR LA GESTION DES FORETS						
Résultats reportés	20 663,97	-	-	64 760,16	20 663,97	64 760,16
Opérations de l'exercice	43 839,01	53 647,97	26 419,24	64 069,10	70 258,25	117 717,07
TOTAUX	64 502,98	53 647,97	26 419,24	128 829,26	90 922,22	182 477,23
Résultats de clôture	10 855,01	-	-	102 410,02	10 855,01	102 410,02
Restes à réaliser	500,00	-	-	-	500,00	-
TOTAUX CUMULES	11 355,01	-	-	102 410,02	11 355,01	102 410,02
RÉSULTATS DÉFINITIFS*	10 855,01	-	-	102 410,02	-	91 555,01
* Conformément aux résultats définitifs du compte de gestion						
COMPTE ANNEXE POUR LE CENTRE COMMERCIAL						
Résultats reportés	-	399 661,11	-	31 730,85	-	31 730,85
Opérations de l'exercice	451 901,65	91 237,36	61 634,53	63 111,07	513 536,18	154 348,43
TOTAUX	451 901,65	490 898,47	61 634,53	94 841,92	513 536,18	166 079,28
Résultats de clôture	-	38 996,82	-	33 207,39	-	72 204,21
Restes à réaliser	291 000,00	-	-	-	291 000,00	-
TOTAUX CUMULES	291 000,00	38 996,82	-	33 207,39	291 000,00	72 204,21
RÉSULTATS DÉFINITIFS*	-	38 996,82	-	33 207,39	-	72 204,21
* Conformément aux résultats définitifs du compte de gestion						

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 correspondant au compte de gestion du comptable public,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de clôture de fonctionnement de 1 860 385,96 Euros
- Un déficit de clôture d'investissement de 937 980,38 Euros

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2022 comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

✓ Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) = 962 480,38 Euros

937 980.38 € déficit de clôture d'investissement

24 500.00 € restes à réaliser de la section d'investissement.

✓ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) = 897 905.58 Euros

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2022 – BUDGET ANNEXE FORETS

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 correspondant au compte de gestion du comptable public,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture de fonctionnement de 102 410.02 Euros

- un déficit de clôture d'investissement de 10 855.01 Euros

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2022 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Solde disponible affecté comme suit :

- excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) 11 355.01 Euros

10 855.01 € déficit de la section d'investissement reporté

500.00 € restes à réaliser de la section d'investissement

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) 91 055.01 Euros

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2022 – BUDGET CCOM

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 correspondant au compte de gestion du comptable public,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture de fonctionnement de 33 207.39 Euros

- un excédent de clôture d'investissement de 38 996.82 Euros

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2022 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)33 207.39 Euros

7. FIXATION DESTAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

Ne souhaite pas modifier les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE comme suit les taux d'imposition de 2023 :

◆ Taxe Foncière (Non Bâti)	:	87,26 %
◆ Taxe Foncière (Bâti)	:	25.14 %
◆ Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	:	12.72 %

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le Budget Primitif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante

Section de fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011 =	1 475 799,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 012 =	1 947 000,00 €
Atténuations de produits	Chapitre 014 =	85 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042 =	150 000,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65 =	599 900,00 €
Charges financières	Chapitre 66 =	58 000,00 €
Charges spécifiques	Chapitre 67 =	1 000,00 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023 =	990 506,58 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =		5 307 205,58 €

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002 =	897 905,58 €
Atténuations de charges	Chapitre 013 =	20 000,00 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70 =	144 000,00 €
Impôts et taxes	Chapitre 73 =	2 077 500,00 €
Fiscalité locale	Chapitre 731 =	1 230 800,00 €
Dotations et participations	Chapitre 74 =	442 000,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75 =	491 000,00 €
Produits spécifiques	Chapitre 77 =	4 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =		5 307 205,58 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement reporté	Chapitre 001	=	937 980,38 €
Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	76 200,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	342 500,00 €
Immobilisations incorporelles	Chapitre 20	=	21 000,00 €
Subventions d'équipement versées	Chapitre 204	=	10 000,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	371 500,00 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	2 000 500,58 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			3 759 680,96 €

Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	=	990 506,58 €
Produits de cessions	Chapitre 024	=	120 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	150 000,00 €
Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	76 200,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10	=	1 087 980,38 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	1 244 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	90 994,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			3 759 680,96 €

9. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET FORET

Rapporteur : V. PITTION

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le Budget Primitif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	74 005,01 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	40 050,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =			114 055,01 €

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	91 055,01 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	23 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			114 055,01 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement reporté	Chapitre 001	=	10 855,01 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	9 305,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			20 160,01 €

Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10	=	11 355,01 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	8 805,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			20 160,01 €

10. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET CCOM

Rapporteur : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le Budget Primitif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante

Section de fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	63 950,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	34 000,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	50,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	1 500,00 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	=	500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =			100 000,00 €

Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	12 000,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	88 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			100 000,00 €

Section d'investissement :

Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	23 000,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	55 000,00 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	423 771,21 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			501 771,21 €

Solde d'investissement reporté	Chapitre 001	=	38 996,82 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	34 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	Chapitre 10	=	33 207,39 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	392 167,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	Chapitre 16	=	3 400,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			501 771,21 €

11. AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT (AC/CP) BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : V. PITTION

Il est rappelé au Conseil Municipal que,

- Par délibération du 26 février 2020, il a été voté une autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain.
- Par délibération du 08 décembre 2022, il a été voté une révision de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant des autorisations de programme.

Il convient de dresser une situation en complément du budget primitif 2023

Et d'ajuster la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP

Le détail est le suivant :

N° AP/CP	Désignations	AUTORISATION PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT						
		INITIAL	REVISE	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026
1	Opérations sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain	5 604 885	5 983 486	58 228	464 305	2 282 269	1 623 000	520 000	518 000	517 684

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE :

- D'ajuster la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP selon le détail ci-dessus

12. MARPA – TARIF FORFAIT AUTONOMIE PERSONNALISE

Rapporteur : C. GUILLAUBEZ

Madame Chantal GUILLAUBEZ rappelle que le décret n° 2001-1086 du 20 novembre 2001 instaure une Allocation Personnalisée à l'Autonomie (loi du 20 juillet 2001) pour les résidents des Petites Unités de Vie.

Cette allocation répond à des critères propres :

- Une demande déposée par l'intéressé auprès du Conseil Départemental
- Une évaluation médico-sociale assurée comme à domicile (médecin traitant, assistante sociale du secteur) en lien avec le ou la responsable de maison
- Une allocation servie sur la base des plafonds d'attribution du domicile, attribuée en gestion à la MAPA au profit du résident (« pivot »)
- Un forfait dépendance, réparti en deux groupes (GIR 1-2 ; GIR 3-4) qui prend en compte l'accompagnement du résident

Madame Chantal GUILLAUBEZ explique que la Commune a signé une convention avec le Conseil Départemental pour la mise en place de l'APA à la Résidence Dallex-Allombert mais qu'il convient de valider chaque année le « tarif dépendance » à appliquer pour les bénéficiaires éventuels de l'APA.

En effet, notre résidence autonomie peut proposer un accompagnement personnalisé, ponctuel ou régulier, pour soutenir les résidents en difficulté dans les gestes du quotidien. Cet accompagnement est facturé par le biais d'un tarif dépendance, aussi appelé Forfait d'Accompagnement Personnalisé (FAP).

Les résidents qui sont évalués « en perte d'autonomie » (GIR 3-4) ou « dépendants » (GIR 1-2) bénéficieront d'une prise en charge de cette dépense dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

L'attribution de l'APA en MARPA signifie des services en plus ou la solvabilisation d'une aide déjà apportée pour tout ou partie. Parmi ces services, on peut noter : accompagnement en salle à manger, aide au repas, aide à la petite toilette, aide à l'habillement, accompagnement à l'extérieur, présence, stimulation...

Le forfait d'accompagnement personnalisé, est calculé somme suit :

- ↳ 100 % salaire de la responsable + charges afférentes (charges sociales, formation...)
- ↳ 30% salaire agent polyvalent (100% si formation en gérontologie)
- ↳ Des protections à usage unique si elles sont fournies par la structure ce qui n'est pas notre cas

Ce tarif dépendance est réparti en deux sections :

GIR 1 et 2
GIR 3 et 4

Le forfait mensuel de dépendance, applicable à la résidence Dallex-Allombert, validé par le Conseil Départemental, est fixé comme suit :

Dépendance GIR 1-2 : 780.46 € (754.07 € en 2022)
Dépendance GIR 3-4 : 495.28 € (478.53 € en 2022)

Sur rapport de Chantal GUILLAUBEZ, le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de valider, les forfaits d'accompagnement personnalisés proposés ci-dessus, à compter du 1^{er} Avril 2023.

13. VIDEO PROTECTION 2023

Rapporteur : B. VINCENT

M. Benoit VINCENT indique que la commune de BELLIGNAT est dotée aujourd'hui de 8 caméras supervisant 17 vues différentes sur 2 secteurs « Pré des Saules » et « Castellion ».

Afin de lutter plus efficacement contre certaines incivilités (dépôts de déchets, comportements routiers à risque, dégradations de biens publics,) et de sécuriser les abords des établissements scolaires, les lieux de rassemblements, les points d'apports volontaires, Il est proposé

- D'étendre le dispositif existant sur le secteur du Pré des saules
- De vidéo-protéger les 2 écoles de BELLIGNAT
- De créer un CSU, au poste de police pour recevoir les images du secteur centre-ville
- De Vidéo-protéger le secteur du centre-ville (mairie et commerces)

Ce projet consiste donc en la pose de 12 caméras dont 1 à lecture de plaque (Rue Victor Hugo), pour un montant HT de 20 434 € HT – 24 520.80 € TTC

Monsieur Benoit VINCENT propose au conseil Municipal de faire appel :

- A l'état pour le financement de ce dispositif via le programme S du FIPD (fonds interministériel pour la Prévention de la délinquance et de la radicalisation.
- A la région Rhône Alpes dans le cadre du pack sécurité école pour ce qui concerne nos 2 écoles
- Au département de l'Ain dans le cadre du développement de la vidéoprotection

Site	Objectif / Vues	Nb	HT	FIPD	CD01	Région
Rue G. CUVIER	Point apport volontaire et jardins	2	2 560.50 €	50%	30%	
Rue V. HUGO	Point apport volontaire et entrée ville	2	3 050.50 €	50%	30%	
CSU 2	Création CSU pour secteur Centre	/	2 919.00 €	50 %	30%	
Eglise	Relais pour transfert image au CSU	/	2 224.00 €	50 %	30%	
Centre-ville	Commerces – Place	3	3 112.00 €	50 %	30%	
Ecole Pré des Saules	Placette / parking	2	2 854.50 €	50 %		30%
Ecole Des Sources	Placette / entrée / parking	3	3 713.50 €	50 %		30%

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, VALIDE, le projet 2023 de vidéoprotection

AUTORISE Mme le MAIRE à déposer les demandes de subvention tels que définies ci-dessus à savoir :

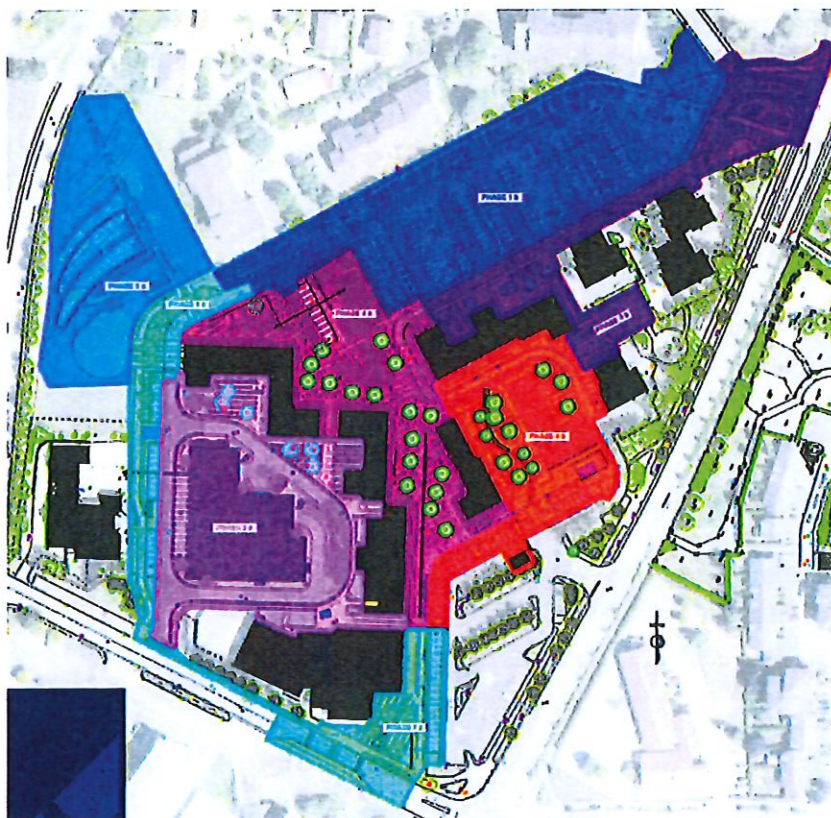
	Montant travaux HT	Taux	Subvention attendue
FIPD	20 434,00 €	50%	10 217,00 €
Région	6 568,00 €	30%	1 970,40 €
CD01	13 866,00 €	30%	4 159,80 €

14. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Rapporteur : B. VINCENT

Benoit VINCENT rappelle que les travaux d'aménagement des espaces publics se poursuivent en coordination avec l'avancement des travaux des bailleurs sur le patrimoine bâti.

Il rappelle pour mémoire le plan de phasage revu l'année dernière, pour créer la zone 1c en bleue turquoise qui se termine actuellement.



Afin de financer la prochaine phase de travaux en jaune sur le plan ci-dessus, phase 2A et 2B, qui comprend la connexion de la liaison douce déjà réalisée le long du parking Vinci avec le Secteur « Vallès » et avec notamment la création d'une aire de convivialité secteur Vallès et le réfection des pieds d'immeuble.

Cet ensemble de Travaux est chiffré à 305 721,40 €, il convient de mobiliser les fonds de l'Etat et notamment la DSIL 2023, comme nous le faisons chaque année pour ce type de travaux.

Aussi nous pouvons présenter le plan de financement ci-joint :

Dépenses		Recettes		
Phase 2a	203 444.90 € HT	Région (PRIR)	107 002.49 €	35%
Phase 2b	102 276.50 € HT	CD01	45 858.21 €	15%
		DSIL	91 716.42	30%
		Autofinancement	61 144.28 €	20%
TOTAL DEPENSES	305 721.40 € HT	TOTAL	305 721.40 € HT	100%

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE, les aménagements des espaces publics dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier du Pré des saules et notamment la phase 2a 2b prévue pour 2023/2024
- APPROUVE, le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- S'ENGAGE, à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE, Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Suite au renouvellement des conseils municipaux, et conformément aux dispositions de l'article L19 du Code Electoral, en Octobre 2020, des élus municipaux ont été nommés pour siéger au sein de la Commission de Contrôle des listes électorales pour 3 ans.

Il convient de nouveau de définir les conseillers municipaux qui siégeront pour les 3 années à venir.

La commission de contrôle est composée de cinq membres, elle se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin.

Le secrétariat est assuré par les services de la commune qui doit procéder à l'affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et sur le site internet de la date de la réunion ainsi que sa composition.

Il convient pour la composer de désigner 5 membres du conseil municipal, titulaires et des suppléants :

3 conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire

2 conseillers municipaux appartenant à la liste minoritaire.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée qui voudrait en faire partie.

Elle propose de désigner comme Titulaires pour la liste majoritaire :

BELLIGNAT	Titulaire	RHODET Fabienne	FRATTER Marylin	BARBERIS Péggy	LADRE René	HASSOUN Kamel
	Suppléant	PARNALLAND Eric	CERQUEIRA Carlos	BARBIER Michel	ARMETTA Christophe	GROSSIORD Aimé

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle que l'Espace Santé a ouvert ses portes au public lundi 3 avril 2023, comme prévu. Elle remercie le personnel et les élus en charge de ce dossier.

L'inauguration de cet espace aura lieu le 4 mai prochain à partir de 17heures.

Le marché de producteur est en train de s'organiser, il aura lieu le 23 avril prochain de 10 H à 17 H.

Parmi les autres dates à retenir aussi :

- 14/06 Esplanade du Pré des Saules : Place de l'Emploi organisée par le Centre Social et Pôle Emploi
- 24/06 Espace de convivialité Rue Cuvier (après travaux) : Fête de quartier

Mme Chantal GUILLAUBEZ indique que le réseau des MARPA de l'Ain a été primé au concours « innovation » de la fédération pour son initiative « journée partage et découverte » 2022.

Cette journée est reconduite à BELLIGNAT le samedi 9 septembre sur le même principe que l'année dernière soit « forum des associations ».

Le Secrétaire de Séance,

T. PERDRIX



Le Maire,



V. RAVET